

Décret

Générale

colonial

Décret n° 1 juillet 1943 nommant les Chefs d'Etat-Major généraux des forces de mer et de l'Air.

n° 1

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 juillet 1943

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1943

Date du numéro
1 août 1943

VISAS

Le Comité français de la Libération nationale, Vu l'ordonnance du 3 Juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale

Vule décret du 3 juin 1943 fixant le fonctionnement du Comité français de la Libération nationale

Vule décret du 22 Juin 1943 sur l'organisation des forces armées ;

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

—Le Vice-Amiral COLLINET est nommé Chef d'Etat-Major Général des Forces maritimes françaises d'Afrique du Nord et d'A.O.F. Art. 2.—Le Contre-Amiral AUBOY NEAU est nommé Chef d'Etat-Major Général des Forces maritimes françaises des autres territoires de l'Empire. Art. 3.—Le Général de corps aérien BOU SCAT est nommé Chef d'Etat Major des Forces aériennes françaises

ALGER
le 1er Juillet 1943.De
GAULLE GIRAUD